Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 18 septembre 2023 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

Etaient présents : CHAFFAUT Dina, BOLAY Daniel, DECHERF Henri, ROUX Philippe, CANASTREIRO Laurence, CASTAGNETTO Alain, ARNAUD Sylvie, ESCAFFRE Jean-Pierre, MONTBARBON Sylvie, LEROUX Ludivine, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

Excusé : LEROYER Patrick

Secrétaire de séance : CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2023.

ORDRE DU JOUR :

1) **Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**

Par délibération n° 2020-027, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints a été fixé suivant l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités territoriales qui détermine le taux qu'il y a lieu d'appliquer en tenant compte du nombre d'habitants recensé sur la commune.
Il a été mentionné dans la délibération « indice brut terminal de la fonction publique » en précisant la valeur du point d'indice de référence.
Afin que la délibération soit applicable à tout changement d'indice, il convient de redélibérer sans préciser ce point d'indice.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette modification.

2) **Validation de la destination des coupes de bois pour l'exercice 2024**

L'Office National des Forêts gestionnaire de la forêt communale porte à notre connaissance qu'il convient de définir le zonage des coupes de bois relevant du régime forestier pour l'année 2024 et propose l'état d'assiette et son mode de commercialisation.
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes et son mode de destination pour l'année 2024 proposé par L'ONF.

3) **Acquisition de parcelles situées au lieu-dit « les Prés »**

Dans le cadre de la protection des sites naturels de la commune et de l'environnement, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition des parcelles de terrains cadastrées section D n°444, 445 et 523 d'une superficie totale de 1569 m² appartenant à Madame BARON Joëlle a été validée.
L'offre d'achat a été faite au prix de 1 569.00€.
Le conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'acquisition de ces différentes parcelles.

4) Acquisition de parcelles situées « les Horts »

Dans la continuité du projet de création d'un nouveau parking, et la nécessité d'acquérir des parcelles, Madame DE BEAUNE Nicole a donné son accord pour la vente de ses parcelles situées aux Horts section C n° 586 et 354 jouxtant les parcelles déjà acquises pour cette opération.
Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, approuve à l'unanimité l'achat de ces parcelles.

5) Révision des tarifs de récupération des animaux errants

Par délibération 2016-043, la commune avait signé une convention avec la fourrière « IDENTITE CANINE » de Garéoult pour la récupération des animaux errants et avait défini les conditions sous lesquelles les animaux peuvent être restitués à leur propriétaire en fixant les frais de fourrières.
Afin d'actualiser ces frais, Identité Canine nous a adressé un tarif détaillé en vigueur.
Après avoir écouté l'exposé du Maire, les membres présents approuvent les conditions financières de restitution d'un animal après paiement des frais en vigueur.

Les frais engagés par la commune pour la récupération d'un animal errant et son envoi à la fourrière sont fixés à 110,00 euros par animal. Ces frais seront facturés au propriétaire identifié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Luc BONNET

MAIRIE DE VINS-sur-CARAMY
83170